



GALERIA OLÍMPICA

1900 PARIS / FRANÇA | PARIS / FRANCE

MINISTÈRE
DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE,
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

5110-115-1900

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

CONGRÈS INTERNATIONAUX

*Ministère du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes
Exposition Universelle de 1900.
(3)*

Monsieur Compagnie d'Assurances sur la
Vie Humaine

19 Rue de la Banque

Paris

Exp. Univ. 1900. — Série n° 5.



Envelope do Congresso Internacional da Exposição Universal de 1900, oficial do Ministério do Comércio, da Indústria, dos Correios e dos Telégrafos da França, com cachet em azul no. 3, enviado em 10 de novembro de 1900.

International Congress of the 1900 Universal Exposition cover, official from the French Ministry of Trade, Industry, Post and Telegraph, with blue cachet No 3, sent on 10th November 1900.



MINISTÈRE
DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE,
DES POSTES
ET DES TÉLEGRAPHES.

5959-78-1900

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.



*Ministère du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes
Exposition Universelle de 1900
3*

Monsieur

Dussard

*COMITÉ
à S.F. Puligny - Montrachet*

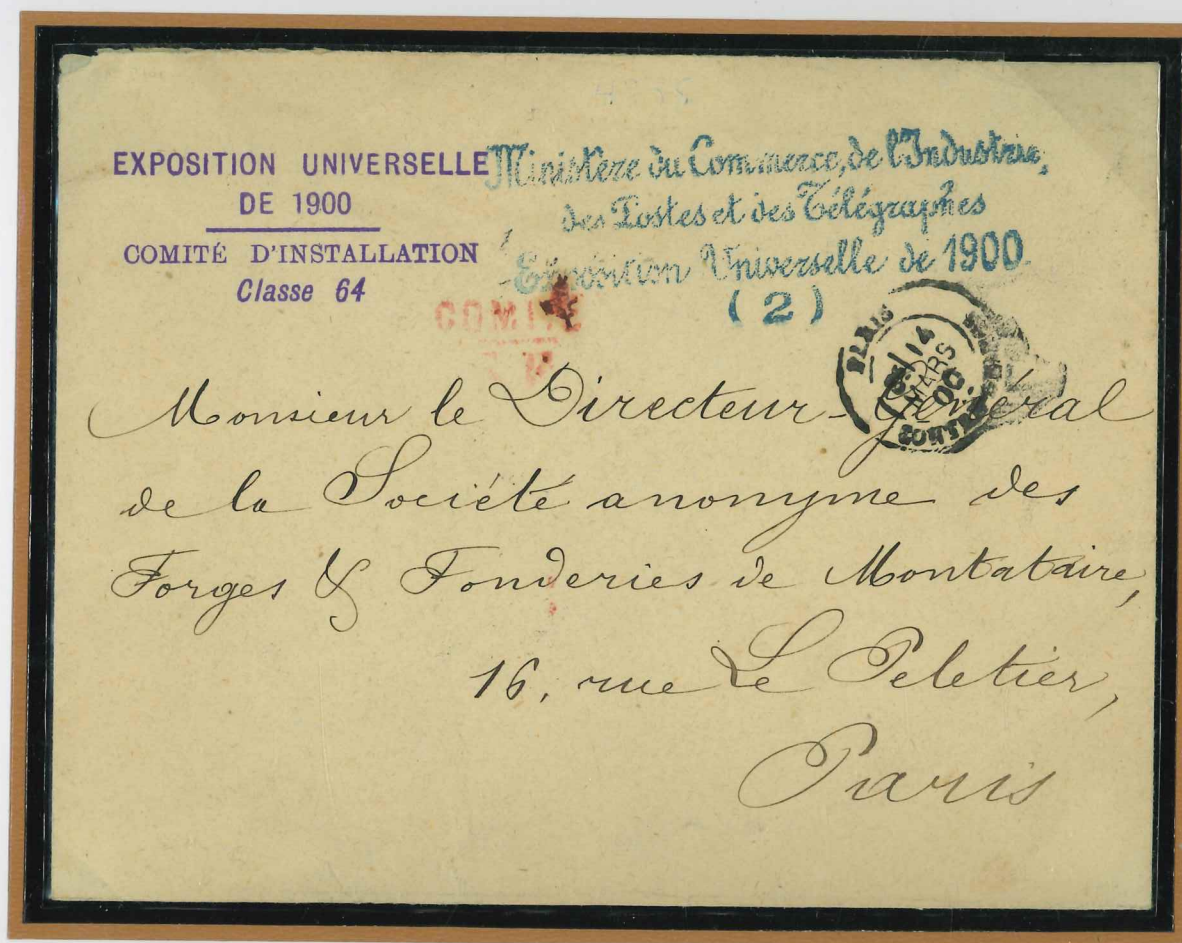
(Côte d'Or)



Envelope da Exposição Universal de 1900, oficial do Ministério do Comércio, da Indústria, dos Correios e dos Telégrafos da França, com cachet azul no. 3, e vermelho Comitê SF, com carimbo PARIS EXPOSITION UNIVERSELLE, enviado em 16 de agosto de 1900.

1900 Universal Exposition cover, official from de French Ministry of Trade, Industry, Post and Telegraph, with blue cachet No 3, e red Committee SF, com carimbo PARIS EXPOSITION UNIVERSELLE sent on 16th August 1900.

1900 PARIS / FRANÇA | PARIS / FRANCE



Envelope da Classe 64 do Comitê de Instalação da Exposição Universal de 1900, com cachet azul no. 2, e vermelho Comitê SF, enviado em 14 de março de 1900.

Installation Committee of Class 64 of the 1900 Universal Exposition cover, with blue cachet No 2, and red Committee SF, sent on 14th March 1900.

L'AÉRONAUTE

NAVIG

Admis dans la
Honoré d
et

LE D^r ABB
Organe de la Ccr

PARIS : 6 FRANCS PAR AN.

RÉDAC
10, RUE D

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1900

Bon de Vingt Francs

AU PORTEUR

062^e Série. - N^o 06.676

EXTRAIT DE LA CONVENTION
du 18 Novembre 1895.

ART. 5. —
Le porteur du Bon pourra, à son choix, obtenir — soit une réduction de 25 o/o pour l'entrée dans les établissements de spectacle à l'intérieur de l'Exposition — soit une réduction dans le prix des transports par chemins de fer ou bateaux pendant la durée de l'Exposition, réduction dont la quotité et les conditions seront établies sur les bases indiquées à l'article suivant.

ART. 6. — Les porteurs de Bons auront droit à la délivrance, pour Paris, sur les chemins de fer de la Métropole exploités par les six grandes Compagnies (Nord, Est, Ouest, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Midi) et par l'Administration des chemins de fer de l'État, de billets d'aller et retour spéciaux comportant, par rapport au double des billets simples, une réduction d'un tiers.